



COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 15 décembre 2020, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles.

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

DELIBERE

Article 1er : Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 13^{ème} Arrondissement autorise la décision modificative pour le budget de l'exercice 2020, jointe en annexe.

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.


Jérôme COUMET
Président de la Caisse des Ecoles